



5 4533

NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.
LIMITÉE

E/CN.14/ECO/84/Rev.1
12 novembre 1975

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Comité exécutif
Treizième réunion

Addis-Abéba, 17-21 novembre 1975

RELATIONS AVEC LE PNUD
PROJETS PROPOSES PAR LA CEA POUR LE PROGRAMME MULTINATIONAL DU PNUD
POUR L'AFRIQUE, 1977-1981

Relations avec le PNUD

Projets proposés par la CEA pour le programme multinational du PNUD
pour l'Afrique, 1977-1981

Le Conseil d'administration du PNUD, à sa session de juin 1974, a provisoirement approuvé un chiffre indicatif de planification (CIP) multinational de 96 millions de dollars pour l'Afrique en ce qui concerne la période allant du 1er janvier 1977 au 31 décembre 1981. Ce chiffre représente une augmentation de 55 p. 100 par rapport au CIP multinational de 61,9 millions de dollars fixé pour le cycle en cours (1972-1976).

Le PNUD a invité la CEA à participer à la programmation multinationale à deux niveaux.

En premier lieu, à la suite de la création de son Bureau régional à Addis-Abéba, le PNUD a affecté, à compter du 1er mai 1974, un montant de 10 millions de dollars qui devait faire l'objet d'une programmation conjointe par la CEA en consultation avec l'Administrateur assistant et Représentant résident du PNUD en poste à Addis-Abéba. A l'issue de ces consultations, il a été convenu d'une liste de projets qui devaient bénéficier de l'appui du PNUD et auxquels on devait allouer un tiers environ du montant susmentionné. Rappelons que l'Administrateur assistant et Directeur régional du Bureau régional pour l'Afrique avait fait état de ces projets lors de la douzième session de la Commission et de la Conférence des ministres qui s'est tenue à Nairobi en février dernier. Depuis lors, ces propositions sont examinées en détail conjointement avec le Bureau régional du PNUD d'Addis-Abéba aux fins de perfectionnement et elles seront, entre autres choses, présentées aux gouvernements africains pour qu'ils donnent leur aval avant que le PNUD les approuve définitivement. Aux pages 7 et 8 du présent document figure en annexe la liste des projets ayant fait l'objet d'un accord de principe. Il a, en outre, été convenu avec le PNUD de la possibilité d'entreprendre, avant le début du cycle de programmation 1977-1981, des activités présentant un caractère d'urgence et revêtant une haute priorité; cependant les dépenses au titre de ces activités seraient imputées sur les ressources du Programme pour 1977-1981.

En second lieu, dans une lettre du 27 février 1975 adressée au Secrétaire exécutif, M. Michel Doo Kingué, Administrateur assistant et Directeur général pour l'Afrique au siège du PNUD, a invité le secrétariat de la CEA à participer à l'ensemble des activités de programmation relatives au cycle 1977-1981. Conformément aux critères fixés par le PNUD pour la programmation multinationale, le PNUD a également suggéré que, lors de la préparation des propositions de projet, on accorde la priorité aux types d'activité ci-après :

- 1) Projets encourageant l'intégration économique et prévoyant un appui aux organisations sous-régionales et à celles qui encouragent la coopération entre pays voisins en vue de trouver des solutions concertées aux problèmes communs;
- 2) Projets concernant les grands problèmes et calamités de l'humanité, tels que la faim, la sécheresse et les maladies;
- 3) Projets concernant les innovations, la science et la technologie; et
- 4) Projets faisant suite à des décisions prises lors des réunions régionales des ministres africains.

Le secrétariat de la Commission a également été invité à tenir compte lors de la formulation des propositions de programme, des principes ci-après:

- a) Travaux orientés vers l'action. Les projets multinationaux doivent essentiellement consister en des travaux orientés vers l'action destinés à résoudre des problèmes déterminés, qui intéressent deux ou plusieurs pays et qui ont des incidences directes et visibles sur le développement économique et social des pays en question. Alors que le rassemblement et l'analyse de données constituent parfois des conditions préalables à l'exécution des projets, il faut clairement indiquer qu'ils constituent des activités préparatoires à l'exécution de projets orientés vers l'action qui seront entrepris dans les meilleurs délais possibles;
- b) Relation entre les activités multinationales et les activités nationales. En général, il ressort de l'expérience que plus les relations entre les activités multinationales et nationales sont étroites, plus un projet aura de chances de succès. Ces relations devraient, chaque fois que cela est possible, être indiquées dans les propositions de projet;
- c) Incidences sociales. On ne saurait trop insister sur l'importance capitale que le PNUD accorde aux incidences sociales que doivent avoir les projets, et il faut donc brièvement énoncer dans les propositions les avantages sociaux que l'on compte tirer des projets;
- d) Activités portant sur la création d'institutions. Il faut autant que possible faire appel aux institutions multinationales ou nationales existantes. Quand on estime qu'il est essentiel de fournir une assistance à une nouvelle institution, il faut faire une nette distinction entre l'institution en question et le projet financé par le PNUD. Les pays qui encouragent la création de nouvelles institutions devraient, dès le début, être chargés de leur administration, et autant que possible, de leur dotation en personnel et de leur financement. Le projet du PNUD devrait simplement être "branché" sur le plan intergouvernemental, et le directeur international de projet devrait d'emblée être désigné comme principal conseiller technique du directeur de l'institution, ce dernier étant nommé par le conseil d'administration de l'institution. En principe, il faut accorder la préférence aux programmes d'assistance mis au point dans un domaine particulier plutôt qu'à des projets tendant à créer des institutions dans le même domaine, du moins au cours de la première phase des opérations. Un programme réussi peut aboutir à la création d'une institution multinationale, une fois qu'il aura suscité le soutien actif des gouvernements intéressés pour qu'ils fournissent les ressources nécessaires au fonctionnement de l'institution; mais l'assistance accordée à une institution ne sera normalement approuvée que si les gouvernements fournissent un appui adéquat assurant la viabilité de l'institution une fois que la coopération internationale aura pris fin;
- e) Services de formation. En règle générale, la formation de ressortissants des pays bénéficiant de projets multinationaux devrait être financée au moyen de ressources nationales et non pas régionales. Selon les circonstances, il sera peut-être nécessaire de financer la formation des ressortissants nationaux par imputation sur le CIP multinationale pendant la période de démarrage d'une nouvelle institution régionale, afin que cette dernière puisse se faire connaître et se faire accepter. Il serait cependant justifié d'utiliser des fonds prévus au titre du CIP régional pour la formation des ressortissants nationaux appelés à accomplir des missions multinationales; de même, les ressortissants nationaux, dont la participation à des réunions est considérée comme pouvant contribuer au développement des connaissances au niveau régional ou à la solution des problèmes régionaux, auraient droit au financement multinationale de leurs frais de voyage et de leurs dépenses journalières;
- f) En principe on accordera un rang de priorité peu élevé aux services de conseillers régionaux, aux réunions "isolées" et aux cours de formation. Jusqu'ici on a eu tendance à renouveler indéfiniment maints de ces projets sans avoir à l'esprit un

objectif bien précis. Toutes les propositions concernant des projets multinationaux doivent être définies de façon à faire ressortir des objectifs précis à atteindre dans des délais relativement courts et montrer qu'elles contribuent aux activités de développement prévues pour le prochain programme multinational. Néanmoins, des activités utiles, dans le cadre desquelles il serait fait appel à des conseils régionaux, seront considérées favorablement.

Sur la base des critères fixés par le PNUD, le secrétariat de la CEA a établi, en consultation avec le Bureau du représentant régional du PNUD à Addis-Abéba, un cadre pour la stratégie d'ensemble et les priorités de la programmation multinationale en Afrique, en tenant compte des questions essentielles ci-après :

- i) Les problèmes et les activités de développement en Afrique au cours de la prochaine décennie, c'est-à-dire de 1975 à 1985;
- ii) Les principaux obstacles ou difficultés qui empêchent l'accélération du développement économique et social;
- iii) L'importance de la coopération intra-africaine ou la nécessité d'assurer cette coopération;
- iv) Le rôle de la programmation multinationale pour ce qui est de stimuler et de promouvoir la coopération intra-africaine;
- v) Les limitations de la programmation multinationale dans certains secteurs;
- vi) Les objectifs à long, à moyen et à court terme;
- vii) Les priorités, à savoir :
 - a) La création d'institutions;
 - b) Le développement de l'infrastructure;
 - c) La formation et le perfectionnement de la main-d'oeuvre;
 - d) La conception, le transfert et l'adaptation de technologies en vue de faciliter et d'accélérer le développement en Afrique (ou la promotion de la révolution scientifique et technologique dans le cadre du développement de l'Afrique).

En outre, le secrétariat de la CEA a formulé, en consultation avec le Bureau du représentant régional du PNUD à Addis-Abéba, des propositions de projet qui tendent à répondre à certains impératifs du développement en Afrique. Chacune des propositions de projets multinationaux a été établie sur la base de la stratégie et des priorités formulées par la CEA pour le secteur de développement particulier sur lequel porte le projet.

Conformément à la décision du PNUD d'utiliser les compétences de la CEA pour ses activités de programmation multinationale en Afrique, la Commission participera aux stades ultérieurs de l'élaboration du programme régional destiné à l'Afrique. A cette fin précise, le PNUD et la CEA se consulteront vers la fin de l'année en cours ou au début de 1976 pour définir les grandes lignes et les éléments du programme régional avant qu'il soit présenté à la session du Conseil d'administration en juin 1976.

On trouvera à l'annexe du présent rapport un exposé du cadre établi par la CEA pour la stratégie d'ensemble et les priorités de la programmation multinationale en Afrique ainsi qu'une liste des projets proposés par la CEA pour le deuxième programme multinational du PNUD pour l'Afrique, 1977-1981.

ANNEXE : Stratégie et priorités pour la programmation multinationale en Afrique

PLAN PRESENTE PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

La grande tâche qui attend l'Afrique dans la prochaine décennie est de concevoir, mettre en place et exploiter efficacement les principaux éléments d'une croissance et d'une diversification dynamiques de l'économie, et d'opérer les importantes transformations sociales qui doivent précéder, accompagner et rendre possibles les processus de croissance et de diversification de l'économie, que les Etats membres se sont engagés à réaliser dans leurs décisions de politique générale respectives.

Parmi les politiques et les mesures adoptées lors des réunions qui ont eu lieu en Afrique ou prévues dans des résolutions et déclarations adoptées à l'échelle internationale, il convient de citer les suivantes :

- i) Recouvrement du contrôle efficace (par les pays d'origine) sur l'exploitation, la transformation, la distribution et la commercialisation des ressources naturelles non-renouvelables et leur utilisation optimale, y compris leur transformation poussée avant leur exportation;
- ii) La mise en place, dans un cadre intégré, d'industries de base telles que les industries métallurgiques, chimiques, pétrochimiques et mécaniques. Cette démarche doit se fonder sur des accords de coopération efficaces, y compris des accords de complémentarité et des transferts de capitaux d'investissement des partenaires les plus forts vers les partenaires les plus faibles, ainsi qu'une forte augmentation de la quantité de produits locaux incorporée aux articles manufacturés, de la valeur locale ajoutée et de la valeur locale retenue;
- iii) L'expansion des marchés grâce à une transformation socio-économique interne (y compris le développement rural intégré) et grâce à des mesures délibérées tendant à encourager (par le biais d'accords préférentiels de commerce et de paiements) le commerce des matières premières et produits semi-finis et finis entre pays en voie de développement. Cette démarche doit aller de pair avec des accords d'achat à long terme et l'octroi de conditions spéciales aux pays les moins avancés;
- iv) La nécessité de mettre davantage l'accent sur l'acquisition (à des conditions plus favorables), l'utilisation généralisée et la mise au point de technologies; la coopération lors des négociations sur les conditions d'achat et d'utilisation des technologies; la promotion du développement technologique non seulement par l'intermédiaire d'institutions de R - D, mais également par l'établissement de liens intersectoriels; la mise en place, en commun, de services pour le développement technologique;
- v) L'intensification des programmes de perfectionnement de la main-d'oeuvre, et en particulier la mise en place de structures permanentes pour la formation rapide et à une grande échelle d'une main-d'oeuvre spécialisée, de haut niveau et de qualité, en s'attachant notamment à la question de la transformation des matières premières;

- vi) La mise en place de réseaux de transport et de communications, à l'échelle multinationale, pour le transport, sur de grandes distances, de matières premières, de produits semi-finis et finis, y compris des minerais métalliques, des métaux de première fusion, des produits de l'industrie mécanique légère, moyenne et lourde, des produits chimiques et pétrochimiques, des produits alimentaires, des matériaux de construction, etc.; la création de sociétés nationales, régionales et interrégionales capables de concurrencer les entreprises transnationales étrangères dans le domaine des transports maritimes et de l'aviation civile, l'objectif étant de promouvoir le développement du commerce entre pays en voie de développement, de faciliter la prise de contrôle du commerce extérieur par des entreprises nationales et d'accroître les recettes d'exportation des pays en voie de développement, d'améliorer les réseaux routiers ruraux et les communications avec les zones rurales ainsi que d'améliorer la commercialisation et la distribution des produits sur des marchés nationaux plus vastes;
- vii) La nécessité d'accorder une attention particulière aux ressources potentielles et au développement des pays les moins avancés, ainsi qu'à l'infrastructure, aux dispositions institutionnelles et juridiques permettant aux pays sans littoral d'avoir accès aux marchés existants et potentiels.

Le principal problème que l'Afrique rencontre dans la réalisation des objectifs de politique générale sus-mentionnés est la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. S'agissant des disponibilités en spécialistes, la situation est particulièrement critique à l'échelle des spécialisations supérieures et moyennes, c'est-à-dire au niveau des personnes capables de concevoir, de créer et de gérer des entreprises productives et au niveau de la production et de la distribution proprement dites. La pénurie de main-d'oeuvre qualifiée se fait particulièrement sentir dans des secteurs clés tels que les industries extractives, la métallurgie de base, l'industrie chimique, et la technologie des industries mécaniques (en particulier la construction de machines). En outre, cette situation influe très défavorablement sur l'expansion et le niveau de la productivité dans des secteurs critiques tels que l'énergie, les transports et les communications.

En particulier, il est difficile de concevoir un développement industriel bien planifié si l'on ne dispose pas d'un plus grand nombre de spécialistes dans des domaines tels que la science et la technologie des matériaux, l'établissement des plans techniques, la construction de machines, la technologie des fibres, le financement des entreprises, la chimie industrielle et la technologie chimique, la technologie du caoutchouc et du plastique, les techniques de production et les techniques industrielles, l'économie des technologies, la technologie de la pâte à papier et du papier, l'économie minière, la commercialisation, l'analyse et la conception des systèmes de transport, la technologie automobile, le contrôle de la qualité, et si l'on ne dispose pas d'un personnel auxiliaire de niveau intermédiaire. Dans le cas des spécialistes, il faudra organiser des nouveaux cours dans des universités et des institutions de niveau universitaire ainsi que des cours permettant aux étudiants de s'orienter vers des domaines de spécialisation où les possibilités d'emploi seront peut-être meilleures dans les dix prochaines années. Mais dans le cas du personnel auxiliaire de niveau intermédiaire, la formation des effectifs voulus risque de se heurter à un obstacle important, à savoir le manque d'instructeurs. La formation d'instructeurs est par conséquent considérée comme un domaine critique auquel il faut immédiatement s'attaquer.

Un autre problème important est celui que pose l'utilisation de la technologie. Par exemple, dans le domaine de la mise en valeur et de l'exploitation des ressources naturelles, domaine dans lequel l'Afrique progresse particulièrement lentement, on constate que l'on ne s'est presque pas servi des ressources naturelles en tant qu'instrument permettant d'accélérer la croissance et la diversification de l'économie. On peut maintenant, dans la plupart des cas, remplacer les méthodes laborieuses de prospection et de découverte des ressources naturelles par des techniques avancées telles que l'étude des ressources terrestres par satellite, les techniques de corrélation géologique, les enquêtes d'ensemble dans le cadre desquelles on utilise à la fois des techniques de relevés géophysiques aériens et de relevés géochimiques terrestres. Lorsqu'on combine ces techniques avec des méthodes nouvelles, plus précises et plus rapides de levés topographiques et de cartographie, il est possible de se faire une idée précise des ressources naturelles dont on pourra se servir pour planifier la croissance et la diversification de l'économie en vue de faire face à l'accroissement de la population et satisfaire les aspirations à un niveau de vie plus élevé.

Un autre élément qui empêche l'accélération de la croissance et la diversification de l'économie de la région est le coût élevé du pétrole et du gaz naturel importés utilisés, en partie, comme sources d'énergie et en partie comme matières premières pour un important secteur de l'industrie. D'autres ressources énergétiques telles que le charbon, l'énergie hydroélectrique, l'énergie géothermique et l'énergie solaire doivent être complètement explorées et mises en valeur.

Les principaux problèmes que l'on a pu identifier jusqu'ici en ce qui concerne les transferts de technologie aux pays en voie de développement sont les prix excessifs des produits ne faisant pas l'objet d'un commerce sur le marché libre; l'obligation d'acheter en bloc, au-dessus du prix du marché, des biens et des services liés à une technologie; les clauses restrictives concernant une plus large utilisation de certaines technologies souvent simples, ou concernant l'exportation de produits fabriqués grâce à des technologies importées; l'insistance mise à ce que le concessionnaire ait accès en premier aux améliorations apportées par le concédant. Deux autres questions méritent peut-être de retenir encore plus l'attention : a) les avantages dont doivent se passer les pays en voie de développement en raison de clauses restrictives et b) prix que ces pays doivent payer pour pouvoir utiliser, adapter à leur propre usage et mettre au point des technologies. Une perspective encore plus inquiétante est que, comme la R - D indispensable à l'élaboration de technologies appropriées nécessite souvent un degré de spécialisation, qu'il s'agisse du personnel des services de recherche et de la promotion des innovations, aussi poussé que celui qu'exigent les technologies avancées, les sociétés transnationales étrangères peuvent facilement s'arroger à l'avance un monopole sur les possibilités de production et de vente de ces deux catégories de technologies. Si l'on veut que le prix que les pays en voie de développement d'Afrique devront payer pour la technologie au cours de la prochaine décennie ne prenne des proportions intolérables, il faut commencer dès que possible à indiquer aux gouvernements les activités concrètes qu'ils doivent entreprendre ou auxquelles ils doivent apporter leur appui. Faute de quoi, il est fort probable que les gouvernements continueront à considérer la R - D et les politiques en matière de technologie comme de simples questions accessoires liées à la "science". On estime que pour dissiper le climat d'indifférence, il faut que les activités envisagées concernent directement les problèmes pratiques et urgents qui se posent dans le cadre précis de la mise en place d'industries déterminées.

La mise en oeuvre du multiplicateur "Technologie" repose, toutefois, sur beaucoup d'autres facteurs : développement des marchés, liens intersectoriels, qualité de la gestion - en l'espèce, l'apparition d'une classe d'entrepreneurs techniques (diplômés d'établissements techniques de niveaux moyen et supérieur qui se sont spécialisés dans le

domaine des affaires) non seulement facilite la diffusion d'une technologie donnée mais engendre aussi des améliorations et de nouvelles inventions; mesure dans laquelle certaines grandes sociétés adoptent une politique de sous-traitance; offre d'informations commerciales et techniques; existence de services d'information et de vulgarisation industrielles; existence d'institutions financières prêtant les capitaux nécessaires à l'application de technologies nouvelles ou adaptées; attitudes des entrepreneurs devant les risques; législation régissant les droits de propriété industrielle, etc.. L'exploitation d'inventions nouvelles ou d'importantes adaptations dépasse souvent les aptitudes de l'individu ou de la firme sur le plan de la technique, de la production et de la commercialisation, et il faudra peut-être trouver les moyens d'assurer que la valeur sociale de ces inventions ne se perde pas.

Néanmoins, il faut faire un premier pas pour que les gouvernements et les entreprises reconnaissent progressivement la valeur pratique de l'acquisition et de l'exploitation de technologies et enclenchent une réaction en chaîne.

Dans le domaine de l'agriculture, l'objectif principal est de stimuler la production alimentaire en se fondant essentiellement sur l'exploitation de la souplesse inhérente aux petites exploitations agricoles familiales. Il est essentiel d'augmenter la production alimentaire pour plusieurs raisons : réduire la facture en devises des importations de produits alimentaires pour pouvoir utiliser les économies ainsi réalisées au profit des importations de biens d'équipement et de services; freiner non seulement l'inflation actuelle mais également l'inflation qui risque d'accompagner les programmes d'expansion de l'infrastructure et de l'emploi ruraux; prendre des mesures plus adéquates en prévision des périodes de disette et pour faire face aux catastrophes imprévues. Ce qui caractérise surtout l'agriculture africaine, c'est qu'elle a été concentrée d'abord sur la production de subsistance et sur la production destinée à l'exportation vers le reste du monde aux dépens de la production vivrière propre à satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels de populations en pleine expansion. Pour accroître la production alimentaire, il est essentiel d'apporter des modifications aux politiques agricoles, qui devront mettre l'accent sur les activités ci-après :

- formation des petits exploitants aux nouvelles techniques de production et à la gestion;
- spécialisation des cultures en fonction des conditions agro-climatiques;
- production et acquisition de meilleurs facteurs de production et notamment de meilleures semences, d'engrais et de pesticides, de machines, d'outillage et d'équipement agricoles, ainsi que de systèmes d'irrigation;
- encouragement de l'utilisation de techniques simples mais largement appliquées pour le traitement et la conservation des produits alimentaires;
- développement des marchés alimentaires intérieurs et utilisation de méthodes efficaces de commercialisation et de distribution.

L'expansion de l'industrie sera par conséquent liée essentiellement aux objectifs ci-après : fourniture de facteurs de production techniques à l'agriculture, expansion de l'infrastructure rurale, approvisionnement du secteur rural, et notamment du secteur agricole, en biens de consommation durables et fongibles. Parmi les secteurs les plus intéressés, il y aurait notamment celui des métaux, l'industrie mécanique, les produits chimiques et pétrochimiques, l'habitation et la construction, les textiles et l'habillement, les produits pharmaceutiques et les articles ménagers. Une telle expansion

réduirait le chômage dans le secteur urbain et atténuerait les problèmes de devises. Il faudra peut-être orienter les politiques fiscales et monétaires vers l'expansion de la demande effective dans le secteur rural.

Les effets multiplicateurs seront facilités par les liens intersectoriels et par l'adoption de normes communes en matière de conception technique et de qualité ainsi que par des services d'appui tels que les institutions bancaires, les services consultatifs destinés aux entreprises et les sociétés d'assurance.

Bien des industries clés mentionnées ne peuvent être viables, à quelques exceptions près, que dans le cadre de marchés multinationaux. Ainsi, on verra que la coopération au niveau de la production est une condition indispensable à la réalisation des objectifs économiques nationaux. Pour qu'il soit possible d'organiser la production au niveau multinational, il faudra également que les Etats coopèrent pour la mise au point des technologies, la formation de la main-d'oeuvre de niveaux supérieur et moyen, la prospection et la mise en valeur des ressources naturelles et la fourniture de services d'appui essentiels. La notion de coopération dépasse quelque peu le cadre des industries stratégiques et de leurs facteurs de production et services d'appui. En général, un des objectifs implicites de la politique économique est la création dynamique d'avantages comparatifs.

La pratique qui consiste à prendre des mesures de protection en faveur des investisseurs et à leur fournir des encouragements fiscaux et autres ne contribue que très peu à transformer l'économie des petits pays (faible population et faible PIB par habitant), parce que ces stimulants ne constituent pas une compensation adéquate pour les risques commerciaux et n'équivalent pas aux économies d'échelle réalisables avec de grands groupements. Cela vaut en particulier pour les nombreux pays en voie de développement les moins avancés de la région dont on sait ou dont on croit savoir qu'ils disposent, pour la plupart, d'importantes ressources naturelles aussi bien non biologiques que biologiques. Un climat favorable aux investissements tend à signifier, de plus en plus, qu'il existe soit d'importants gisements de ressources naturelles exploitables, soit d'importants marchés intérieurs en pleine expansion, ou des combinaisons inhabituelles d'énergie peu coûteuse, de main-d'oeuvre qualifiée et semi-qualifiée à bon marché ou encore des situations uniques par rapport à d'autres marchés. Des arrangements efficaces ayant pour objet de regrouper des petits marchés en des marchés plus vastes, qui permettent l'exploitation optimale des ressources naturelles et justifiant la mise en place de services pour la formation de personnel de niveaux supérieur et moyen, devraient constituer une stimulation efficace à l'épargne et à l'investissement. En particulier, la mobilisation de l'épargne intérieure devient un objectif raisonnable de politique générale quand il est possible de convertir cette épargne en biens d'équipement et en services.

Il est clair qu'il faudra formuler un programme de création d'institutions pour soutenir la coopération multinationale. On peut grosso modo classer ces institutions comme suit :

- i) le cadre juridique et constitutionnel;
- ii) les mécanismes de consultation et de prise des décisions concernant les politiques générales ainsi que des projets concrets et leurs relations d'interdépendance;

- iii) les instruments servant à appliquer les politiques et à exécuter les projets;
- iv) les services d'appui tels que les institutions bancaires, les sociétés d'assurance, les services consultatifs destinés aux entreprises, etc..

Il faudra, en particulier, concevoir et mettre en place des instruments - tels que des sociétés transnationales africaines - pour négocier et regrouper les éléments (main-d'oeuvre qualifiée, gestion, technologie et capitaux) indispensables à la production des biens d'équipement et des biens intermédiaires décrits plus haut.

Si l'on veut tirer le maximum d'avantages de la coopération intra-africaine, il faudra, par le biais des mécanismes institutionnels décrits ci-dessus, veiller à l'échelonnement rationnel et à la complémentarité des projets et des programmes tant au niveau national qu'au niveau multinational.

Pour permettre la formulation et l'échelonnement des programmes et des projets, il faudra disposer de données de base sûres. Il n'existe pas pour l'instant, en Afrique, de système organisé capable de fournir rapidement des renseignements adéquats et complets sur les progrès accomplis ou l'absence de progrès dans l'un quelconque des divers secteurs qui revêtent une importance capitale pour l'accélération du développement économique et social. Il faut donc s'efforcer de créer, dans les meilleurs délais, un centre régional d'information et de documentation disposant d'une solide collection de données et d'un réseau sous-régional, qui sera chargé de gérer un système bien organisé et moderne de rassemblement, de stockage et de diffusion des informations économiques et sociales, en particulier dans les pays en voie de développement d'Afrique.

Liste des projets proposés par la CEA pour le deuxième programme
multinational du PNUD pour l'Afrique : 1977 - 1981

Domaine d'activité / Titre du projet

1. Industrie
 - 1) Centre pour le développement de l'industrie pétrochimique dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, de l'Est et du Centre (Cameroun, Côte d'Ivoire, Dahomey, Ghana, Libéria, Nigéria, Sénégal et Togo);
 - 2) Coopération industrielle multinationale en Afrique;
 - 3) Programme de développement de l'industrie des engrais en Afrique;
 - 4) Programme régional de mise au point de pesticides;
 - 5) Promotion des activités régionales de normalisation en Afrique;
 - 6) Centre d'expérimentation pour l'exploitation de l'énergie solaire;
 - 7) Service pour la mise au point de projets industriels;
 - 8) Centre africain de l'industrie sidérurgique;
 - 9) Centre pour la conception, l'adaptation et le transfert des technologies industrielles;
 - 10) Centre régional pour la planification, la construction et l'environnement industriels;
 - 11) Centre africain pour les services de consultation, d'études techniques et de gestion industrielles;
 - 12) Usine pilote de démonstration pour la fabrication de matériel agricole, d'instruments aratoires à traction animale et de machines simples à commande manuelle.
2. Formation et perfectionnement de la main-d'oeuvre
 - 1) Institut africain de formation technique supérieure et de recherche.
3. a) Recherche et planification économiques appuyées par la statistique
 - 1) Centre régional d'information et de documentation disposant d'une collection de données et d'un réseau régional pour l'information économique et sociale dans les pays en voie de développement de l'Afrique.
- b) Recherche et planification économiques
 - 2) Promotion de la coopération régionale dans le domaine des produits de base grâce à la création d'associations de producteurs.
4. Agriculture
 - 1) Programme de développement des petites exploitations agricoles;
 - 2) Constitution de stocks régionaux de réserve de céréales pour l'Afrique orientale : étude de faisabilité;
 - 3) Prévisions agricoles;

Domaine d'activité / Titre du projet

- 4) Système d'information sur la recherche agricole en cours (CARIS) en Afrique;
 - 5) Expansion de la production alimentaire et amélioration de la commercialisation des produits alimentaires dans treize des pays les moins avancés et des pays sans littoral d'Afrique (Botswana, Burundi, Dahomey, Ethiopie, Lesotho, Malawi, Ouganda, Rwanda, Somalie, Soudan, Tanzanie, Souaziland et Zambie).
5. Développement social
- 1) Centre africain de recherche et de formation pour les femmes et équipe spéciale féminine africaine de développement.
6. Ressources naturelles
- 1) Centre est-africain des ressources minérales;
 - 2) Inventaire et mise en valeur des ressources énergétiques en Afrique;
 - 3) Création d'un centre international régional pour la réception et l'exploitation des données de télédétection par satellite en Afrique.
7. Transports
- 1) Formulation d'un projet de réseau routier africain.
8. Questions commerciales, fiscales et monétaires
- 1) Négociations commerciales multilatérales et négociations monétaires connexes;
 - 2) Expansion du commerce intra-africain;
 - 3) Echanges commerciaux entre l'Afrique et les pays socialistes de l'Europe orientale;
 - 4) Cours de la CEA sur la politique commerciale et la promotion du commerce;
 - 5) Amélioration de la gestion budgétaire et formulation de politiques et de mesures fiscales dans les pays africains en voie de développement;
 - 6) Coopération monétaire africaine à l'appui de l'expansion commerciale;
 - 7) Accord pour la création d'une chambre de compensation en Afrique de l'Ouest.